

COMMISSION PARITAIRE**PROCÈS-VERBAL****de la séance du 4 novembre 2013****Présents :**

Grégoire ETRILLARD, Pierre FRANÇOIS, Daniel MUGERIN, Robert SKIPPON, Vincent TERRASSE.
 Billie GOLDSTEIN, Augustin HARB, Clotilde HOPPE, Tanguy LEON, Raphael OLLIVIER-MREJEN,
 Anaïs de SAINT MARTIN.

Absents ou excusés

Nicolas ROBIN (procuration à Clotilde HOPPE), Agathe LE BERDER (procuration à Anaïs de SAINT-MARTIN).

Assistaient à la séance :

Jacques de CHAMPCHESEL	directeur de la vie universitaire,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Bérangère GAVAUDO	coordinatrice de la vie associative et syndicale
Julien PALOMO	responsable de la vie étudiante,
Charline AVENEL	secrétaire générale
Amélie ANTOINE AUDO	déléguée à l'environnement scientifique
Julien GRUBER	Junior Consulting
Icham ABOU CHAÏBA	Junior Consulting

*

* *

- | | | |
|------|--|------|
| I. | Point d'information sur la venue du comité de visite de l'AERES à Sciences Po. | p.2 |
| II. | Point d'information sur l'IDEX Sorbonne Paris Cité et sur les statuts de la future communauté d'universités et d'établissements. | p.4 |
| III. | Audition de Junior Consulting. | p.10 |
| IV. | Validation du relevé de décisions de la Commission de la vie étudiante du 25 octobre 2013. | p.13 |
| V. | Etude du calendrier 2014 de la Commission de la vie étudiante. | p.13 |
| VI. | Adoption des procès-verbaux provisoires des séances des 7 et 14 octobre 2013. | p.13 |
| VII. | Échanges d'information sur des questions diverses. | p.14 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 4 novembre 2013

Daniel MUGERIN ouvre la séance à 18 h 12.

En préambule, il annonce que le point n° 5 à l'ordre du jour va être examiné en lieu et place du point n° 1. Daniel MUGERIN donne ensuite la liste des procurations :

- Nicolas ROBIN a donné procuration à Clotilde HOPPE
- Agathe LE BERDER a donné procuration à Anaïs de SAINT-MARTIN

I. POINT D'INFORMATION SUR LA VENUE DU COMITE DE VISITE DE L'AERES A SCIENCES PO (6-8 NOVEMBRE)

a) Exposé

Charline AVENEL, secrétaire générale de Sciences Po, se présente puis dresse un point d'information sur la venue prochaine du Comité de visite de l'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur). Créée en 2006, l'AERES a pour objectif d'évaluer les unités de recherche, les formations donnant lieu à des diplômes habilités par l'État et les établissements. Charline AVENEL explique que les différents laboratoires de recherche de Sciences Po ont déjà été évalués par l'AERES il y a quelques mois. Pour Sciences Po, cette visite est l'occasion de revenir sur l'évaluation « très positive » des unités de recherche, et d'expliquer comment la politique de l'établissement a permis d'obtenir de bons résultats. Ce sera aussi l'occasion d'avoir un échange avec les représentants de l'AERES sur l'ensemble des formations de Sciences Po et non uniquement la formation doctorale (seul diplôme habilité par l'État). Charline AVENEL explique que l'enjeu de cette évaluation est important, dans la mesure où c'est sur cette base que va s'opérer la contractualisation avec l'État. Une évaluation défavorable pourrait conduire à remettre en cause la subvention perçue par l'institut. Cette évaluation permettra également d'accroître la visibilité de l'institut.

Charline AVENEL explique que l'évaluation initiale de l'AERES a été décalée (elle devait avoir lieu l'an passé). Le PRES Sorbonne Paris Cité a été évalué l'année dernière, mais de manière moins rigoureuse. Le point de départ de l'évaluation de Sciences Po est le rapport d'auto-évaluation, présenté dans les dossiers et figurant sur l'Intranet. Ce rapport sera mis en ligne après le passage de l'AERES. Le rapport est complété d'une note présentant les orientations stratégiques de l'institut, car l'évaluation de l'AERES porte sur les 4 ou 5 années écoulées et sur les perspectives dans lesquelles va s'inscrire l'institut. Charline AVENEL précise que le Comité de visite de l'AERES est composé de membres compétents, notamment des professeurs d'universités étrangères, et des professionnels des sciences sociales. L'AERES veille à l'absence de tous conflits d'intérêts avec des personnes du Comité. Sur la base de ce Comité, un programme de visite a été établi. Il portera sur les différentes politiques de l'institut (formation, recherche, ressources humaines, finance).

Les élus étudiants du CD et de la CP seront auditionnés le 7 novembre de 10h à 11h. Les élus enseignants seront de 14h à 15h. 5 élus enseignants et 5 élus étudiants seront auditionnés.

Jacques de CHAMPCHESEL précise que les directions générales et de la vie universitaire ont demandé une représentation équilibrée entre les différents Conseils et entre les différents élus. La Commission paritaire ayant 5 étudiants la représentant au même titre que le Comité de direction, Jacques de CHAMPCHESEL propose que deux étudiants de la Commission paritaire soient auditionnés. S'agissant des élus enseignants, les représentants de la Commission paritaire et du Comité de direction ont déjà été choisis : les présidents et vice-présidents enseignants et des représentants des collèges seront auditionnés. Il précise que Daniel MUGERIN comptera parmi ces représentants. Pierre FRANÇOIS a également été

proposé, afin de permettre à l'ensemble des organes d'être représenté. Vincent MARTIGNY et Florence HAEGEL seront également présents afin d'équilibrer les représentants entre les collègues.

b) Questions et observations

Grégoire ETRILLARD estime que le choix des représentants enseignants est très pertinent. En revanche, il s'étonne que les représentants aient été prévenus si tard de cette visite.

Charline AVENEL indique que le calendrier de l'AERES a été bouclé en fin de semaine dernière.

Daniel MUGERIN regrette d'être auditionné en tant que président de la Commission paritaire et non en tant que chercheur. Il aurait souhaité bénéficier d'un temps supplémentaire pour consulter les enseignants, ce qui n'est pas possible. Dans ces conditions, il demande s'il est possible de faire appel aux directeurs de recherche des centres de Sciences Po, qui sont les premiers concernés par le travail de l'AERES. Daniel MUGERIN s'étonne ensuite que l'AERES ait informé aussi tardivement l'institut de sa visite.

Charline AVENEL explique que des échanges avec l'AERES ont lieu depuis des mois, notamment sur le rapport d'auto-évaluation. Les contraintes de constitution du Comité de visite et la date de la visite font que l'AERES est tenue de se décider dans des délais très brefs. Charline AVENEL précise que tous les établissements auditionnés par l'AERES le sont dans les mêmes conditions de délais.

Daniel MUGERIN demande si des directeurs de recherche vont être auditionnés.

Charline AVENEL acquiesce. Elle indique que les représentants des élus enseignants seront surtout auditionnés sur le volet formation-enseignement. Des temps spécifiques seront dédiés à la recherche dans l'ensemble du programme de travail. Par ailleurs, chaque centre de recherche a déjà fait l'objet d'une évaluation approfondie, il y a quelques mois.

Pierre FRANÇOIS demande si d'autres moments de rencontre vont avoir lieu entre les représentants de l'AERES et les enseignants. Il demande si l'objet de la rencontre portera sur le fonctionnement des instances où sur les enseignements.

Charline AVENEL répond que l'optique de la rencontre entre les représentants de l'AERES et des enseignants est une optique d'instance. Le Comité s'intéresse à la perception qu'ont les élus de l'institut et à la façon dont les instances fonctionnent. Les enseignants seront entendus à d'autres moments et sur d'autres thématiques. Charline AVENEL explique par exemple qu'un atelier « innovation pédagogique et Moocs » sera fait, en présence de l'AERES et de Dominique BOULLIER. L'AERES attend surtout un regard rétrospectif des élus sur les 5 dernières années de Sciences Po, complété d'un point sur sa situation actuelle et sur ses perspectives.

Robert SKIPPON demande si des discussions porteront sur l'enseignement des langues à Sciences Po.

Charline AVENEL lui répond que c'est une possibilité. Les représentants enseignants pourront aborder les thèmes qui leur semblent importants. Elle ajoute que le rapport traite de l'internationalisation de Sciences Po. En ces circonstances, ce sujet est d'actualité.

Robert SKIPPON objecte que l'internationalisation et les langues étrangères sont deux choses différentes.

Charline AVENEL en convient. Elle invite Robert SKIPPON à demander aux représentants d'aborder le sujet de l'enseignement des langues lors de l'audition.

Vincent TERRASSE s'enquiert des raisons pour lesquelles l'AERES n'évalue pas l'ensemble de la formation de Sciences Po et évalue uniquement le doctorat.

Charline AVENEL explique que les diplômes de Sciences Po sont des diplômes propres. Conformément à ses statuts, l'AERES ne doit pas évaluer les diplômes propres. En revanche, l'évaluation de l'établissement est une façon de passer en revue l'ensemble de la formation de Sciences Po.

Daniel MUGERIN demande comment les membres du Comité ont été choisis et souhaite savoir si ce sont les mêmes membres qui évaluent les autres organismes.

Charline AVENEL informe que le Comité change à chaque évaluation. Un panel d'évaluateurs a été constitué et est régulièrement renouvelé. Charline AVENEL suppose que certains membres du Comité ont déjà fait des évaluations, tandis que d'autres, non. Les membres de ce Comité ne sont pas les mêmes que ceux qui ont évalué Paris VII ou Paris V. L'AERES compose son propre Comité en tenant compte de l'établissement évalué.

Grégoire ETRILLARD déplore de nouveau le caractère inopiné de cette audition.

Charline AVENEL indique que la date de venue était connue depuis quelques mois, mais précise que les modalités de cette audition ont été définies en fin de semaine dernière. Elle ajoute qu'un atelier sera dédié à la vie étudiante, le 7 novembre, avec les 5 présidents et des représentants d'associations de la vie étudiante. Charline AVENEL demande aux élus s'ils ont des questions sur le rapport.

Vincent TERRASSE estime qu'il s'agit d'un « très beau miroir. »

Pierre FRANÇOIS observe que les cinq dernières années de l'institut n'ont pas été linéaires. Il remarque que certaines personnes ont décidé d'entrer à la Commission paritaire à la suite de la procédure de sélection du directeur de l'institut. En ces circonstances, le regard rétrospectif de ces personnes risque de se focaliser sur ce point.

Charline AVENEL estime que c'est tout à fait logique. L'audition portera également sur la nouvelle gouvernance de l'institution. Elle recommande cependant aux représentants de ne pas se focaliser uniquement sur la période de crise qu'a traversée l'institut, même si cela ne doit pas être occulté.

Robert SKIPPON revient sur le rapport et observe que peu de choses sont dites sur les vacataires.

Pour Charline AVENEL, l'importance des vacataires est soulignée.

Robert SKIPPON estime que ces quelques phrases sont insuffisantes au regard des 93 % d'enseignement prodigué par les vacataires.

Charline AVENEL remarque que ce point pourra participer des échanges avec les membres du Comité. Elle rappelle que ce recours aux vacataires est une originalité pour les membres du Comité, qui ont souvent des fonctions académiques permanentes dans des universités françaises ou étrangères. Cette originalité qui participe de la richesse du modèle de Sciences Po pourra être abordée dans le cadre des échanges.

II. POINT D'INFORMATION SUR L'IDEX SORBONNE PARIS CITE ET SUR LES STATUTS DE LA FUTURE COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS

a) Exposé

Amélie ANTOINE AUDO, chargée du suivi des questions relatives au PRES, à l'IDEX et à la communauté d'université et établissements Sorbonne Paris Cité, introduit ce point d'information à la Commission paritaire en indiquant que l'adoption de la Loi dite FIORASO du 22 juillet 2013 transforme de droit les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en Communautés d'universités et établissements (CUE), et que cela nous donne l'occasion de réaliser un bilan des différentes étapes de cette construction collective : le PRES en 2010, l'IDEX en 2012, puis la Communauté d'universités et établissements depuis la Loi sur l'enseignement supérieur et la recherche de juillet 2013. Amélie ANTOINE AUDO propose ensuite de revenir sur les enjeux et travaux actuels.

Elle rappelle que les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ont été créés par la Loi du 18 avril 2006 avec quatre missions principales : la mise en place et la gestion des équipements partagés à l'échelle d'un territoire, la coordination des activités des écoles doctorales, la valorisation des résultats de la recherche menée en commun et la promotion internationale des pôles. Amélie ANTOINE AUDO indique que les dynamiques ont été variables, d'une région à une autre. Au total, 26 PRES ont été créés, associant

plus d'une soixantaine d'universités ainsi qu'un certain nombre d'écoles et d'établissements de tous types. Sorbonne Paris Cité a été créé le 10 février 2010, par décret. Ce pôle est constitué de 8 membres fondateurs :

- quatre universités : Sorbonne Nouvelle - Paris 3, Paris Descartes - Paris 5, Paris Diderot - Paris 7, Paris-Nord Paris 13,
- quatre grands établissements : l'Institut de physique du globe de Paris, l'INALCO, l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et l'Institut d'études politiques de Paris.

Le pôle est implanté sur trois sites parisiens : Saint-Germain des Près / Quartier Latin, Seine rive gauche, Seine Saint Denis. L'EHESP a une partie de son implantation sur Rennes.

Ce vaste ensemble représente une importante masse critique en termes de recherche puisqu'il bénéficie de :

- plus de 370 équipes ;
- plus de 3900 enseignants-chercheurs ;
- 2300 chercheurs dont un nombre important affilié aux grands organismes de recherche ;
- 6400 doctorant.

D'un point de vue thématique, tous les domaines de recherche sont couverts, depuis les humanités, arts et lettres, les sciences sociales, jusqu'aux sciences du vivant et aux sciences de l'ingénieur.

Pour Sciences Po, l'enjeu est de faire dialoguer les disciplines, aussi bien dans le domaine de la recherche que dans le domaine de l'enseignement. Le pôle regroupe 120 000 étudiants, dont 22 000 étudiants étrangers.

Amélie ANTOINE AUDO rappelle que la dynamique du PRES s'est particulièrement accentuée au moment où il a été décidé collectivement de répondre aux appels du programme des « Investissements d'avenir », lancé en 2010 dans le cadre du grand emprunt de l'État. Ce programme visait à financer plusieurs actions répondant aux besoins des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. C'est dans ce contexte qu'ont été créés par exemple :

- les Laboratoires d'Excellence (LabEx), qui visent à financer la recherche ;
- les Équipements d'Excellence (EquiEx), permettant la création et le développement d'infrastructures de recherche ;
- les Initiatives d'Excellence en formations innovantes (IDEFI) ;
- ou encore des actions relatives au domaine médical (cohortes, IHU) etc.

Les établissements membres de Sorbonne Paris Cité ont été lauréats de nombreux projets : 9 LabEx (ils ont été en outre associés à 25 autres LabEx), 2 IDEFI, 5 EquiEx, 3 cohortes, 1 IHU etc.

Enfin, l'ensemble Sorbonne Paris Cité a remporté un projet d'Initiative d'excellence (IdEx), qui coordonne en un sens l'ensemble.

Sciences Po pilote un certain nombre de projets, parmi lesquels :

- l'EquipEx « Données Infrastructure Méthode d'Enquête en Sciences Humaines et Sociales » (DIME SHS), qui a obtenu un financement de 10 400 000 euros ;
- le LabEx « Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques publiques » (LIEPP), dont le financement s'élève à 10 000 000 euros ;
- l'IDEFI « Formation par la cartographie de controverses à l'analyse des sciences et techniques » (FORCCAST) doté de 6 000 000 euros.

Enfin, Sciences Po est membre fondateur du projet d'IdEx « Université Sorbonne Paris Cité » (USPC), l'un des 8 projets lauréats du concours organisé pour cette action.

L'IdEx USPC s'est vu doté de 880 000 000 d'euros non consommables, générant des produits de 27 millions d'euros par an sur 8 ans. L'objectif de ce projet est d'améliorer l'excellence de la recherche et de l'enseignement des 8 établissements membres de Sorbonne Paris Cité. Une convention a été signée en ce sens le 28 décembre 2012. Elle réunit l'État, l'ANR et le PRES. Nombre de projets ont été lancés et mis en œuvre depuis la signature de cette convention.

L'IdEx offre des perspectives de développement extrêmement prometteuses pour la recherche et la formation. Un des enjeux majeur du projet pour Sciences Po est celui de l'interdisciplinarité. Les orientations proposées par l'Institut visent à pouvoir mobiliser des expertises scientifiques et pédagogiques complémentaires à celles de Sciences Po (par exemple la géographie, les mathématiques, la gestion etc.) pour favoriser l'interdisciplinarité et réaliser des projets communs qui n'étaient pas envisageables à la seule

échelle de l'Institut. Dans les années à venir, il pourrait par exemple être développé des doubles diplômes. Amélie ANTOINE AUDO évoque l'exemple de la santé publique en s'appuyant sur les dynamiques de collaborations entre Paris Descartes, Paris Diderot, l'EHESP et Sciences Po.

De nouvelles perspectives partenariales à l'international peuvent en outre être envisagées, avec la possibilité de présenter des offres de recherche et d'enseignements, notamment en Asie, avec des institutions qui n'auraient pas été intéressées par une offre uniquement centrée sur les sciences sociales. Amélie ANTOINE AUDO évoque notamment un projet porté par Sciences Po avec la *National University of Singapore* (NUS) qui a des équipes dans le domaine de la santé et des sciences de l'ingénieur de très haut niveau, d'ores et déjà en lien avec celles de certains membres de Sorbonne Paris Cité. Elle évoque, parallèlement à ces projets, un enjeu de mutualisation des équipements au service des étudiants, des académiques et du personnel et un ancrage plus fort dans l'environnement socio-économique permettant de bénéficier de nouvelles collaborations et de ressources financières supplémentaires (dans le domaine de la santé, par exemple). En pratique, un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre dans cette perspective.

En matière de recherche, un premier appel à projets « blanc » a été lancé en 2012, visant à favoriser le développement de projets innovants et encourageant les partenariats entre les institutions partenaires de Sorbonne Paris Cité. Sur 62 projets, 11 projets impliquent des équipes de Sciences Po, ce qui illustre la dynamique de coopération sur le terrain de l'interdisciplinarité.

Un second appel a été lancé (appel en cours) dont l'objectif est de développer cette fois-ci des programmes interdisciplinaires sur un domaine donné répondant à un enjeu sociétal majeur. Ces programmes permettront la mise en place d'actions de formation et de recherche sur un domaine spécifique. Neuf pré-programmes concourent encore à ce jour après une première étape d'évaluation, dont 7 mobilisent des équipes de Sciences Po :

- la dynamique du vieillir
- la numérisation du patrimoine
- les politiques de la terre
- les énergies de demain
- les réseaux identité et industrialisation des corps
- les approches interdisciplinaires de la sécurité sanitaire
- les sociétés plurielles

Un séminaire de présentation de chacun de ces programmes se tiendra en juillet 2014. Il s'agira de la dernière étape d'évaluation. A l'issue, 3 ou 4 programmes pourront être retenus pour un financement plus conséquent.

Par ailleurs, des « chaires » visant à attirer à l'échelle de Sorbonne Paris Cité des chercheurs de haut niveau ont été lancées. Chaque établissement pourra, dans le cadre d'un recrutement, proposer une subvention comprise entre 350 000 euros et 700 000 euros pour financer l'environnement de recherche de la personne recrutée. Il sera proposé d'avoir deux chaires SPC de 350 000 euros à Sciences Po.

Amélie ANTOINE AUDO évoque ensuite le volet européen, avec la mise en place d'une mission Europe, qui est un réseau des correspondants Europe des établissements membres de Sorbonne Paris Cité et vise à mobiliser et accompagner les équipes de recherche dans le montage des projets européens, en réponse aux appels à propositions lancés à cette échelle. Huit ingénieurs de projets européens sont en cours de recrutement dans ce cadre. Un demi-poste est ainsi financé à Sciences Po.

Dans le domaine de la formation, Amélie ANTOINE AUDO évoque le SAPIENS, un service commun d'accompagnement aux pédagogies innovantes, qui vise à accompagner et à former les enseignants qui le souhaiteront, dont les vacataires, aux nouvelles méthodes pédagogiques. Il sera en outre un centre de ressources pour les différents membres de Sorbonne Paris Cité. Elle aborde également le développement de la plate-forme commune d'enseignement à distance France université numérique - FUN pour le lancement de MOOCs, c'est à dire de cours en ligne ouverts et massifs, qui a impliqué les partenaires de l'IdEx.

Amélie ANTOINE AUDO évoque en outre des projets de formation en gestation, non indiqués dans le document de présentation, une action visant à accueillir des volontaires du service civique au sein des établissements, une autre relative à l'aide au logement pour les étudiants. Il s'agit désormais de développer plus avant le domaine de la vie étudiante.

En 2013, il est proposé la mise en place d'un collège des écoles doctorales de Sorbonne Paris Cité chargé de la coordination des politiques doctorales, de l'identification et de la promotion des bonnes pratiques auprès de l'ensemble des membres de Sorbonne Paris Cité. Des fonds complémentaires sont également mobilisés à ce niveau : Sciences Po a ainsi obtenu un contrat doctoral sur les fonds IdEx.

Amélie ANTOINE AUDO évoque ensuite diverses actions dans le domaine de la politique documentaire, dont la numérisation des collections, la constitution d'une plate-forme documentaire numérique et l'identification de nouveaux lieux d'archivage des collections.

En matière de politique internationale, quatre antennes ont été créées à Sao Paulo, Berlin, Buenos Aires et Singapour afin de promouvoir les coopérations scientifiques et pédagogiques et favoriser les échanges d'étudiants. La DAIE de Sciences Po pilote le projet sur Singapour, en partenariat avec NUS.

Amélie ANTOINE AUDO revient ensuite sur la Loi du 22 juillet 2013, qui transforme de droit le PRES en Communauté d'universités et établissements (CUE). Les statuts de la CUE doivent être rédigés avant le 22 juillet 2014. La loi propose trois modalités de regroupement : la fusion, l'association ou la participation à une CUE. L'enjeu pour l'Etat est d'aller plus avant dans la politique initiée en 2006 avec la constitution des PRES, d'ensembles importants d'universités et établissements permettant une réelle visibilité à l'international. Il souhaite en outre simplifier sa politique contractuelle en dialoguant désormais avec un regroupement plutôt qu'avec une série d'établissements, et mieux coordonner ainsi les politiques scientifiques et pédagogiques. Les présidents des quatre universités de Sorbonne Paris Cité ont proposé à leurs communautés de s'orienter vers un processus de fusion. Cette proposition résulte d'une demande de positionnement par les jurys de l'AERES. De leurs côtés, les quatre grands établissements ont réaffirmé leur souhait de préserver leur autonomie, pour des raisons liées à leur identité historique et juridique et/ou aux missions nationales qui leurs ont été confiées. Les grands établissements ont toutefois fait le choix de proposer à leurs communautés de demeurer dans la Communauté d'universités et établissements afin de rester associés au projet d'IdEx et de maintenir un dialogue privilégié avec les partenaires sur les actions menées et sur les modalités d'utilisation des budgets. Amélie ANTOINE AUDO précise que dans un cadre d'association, la Loi ne permet pas aux établissements de participer aux instances communes qui seront compétentes sur ces questions. La direction de Sciences Po propose par conséquent d'être membre de la Communauté d'universités et établissements Sorbonne Paris Cité, comme cela est par ailleurs proposé aux organismes partenaires (CNRS, INSERM, INED, INRIA etc.). L'enjeu est de préserver l'autonomie et les intérêts de Sciences Po tout en gardant un rôle déterminant dans l'évolution du projet d'IdEx et la répartition des fonds alloués.

A ce jour, les instances de concertation sur les statuts de la CUE se mettent en place. La Commission de concertation sur l'organisation de l'université unifiée (CCOU), qui réunit des élus étudiants, enseignants-chercheurs et des représentants du personnel de Sciences Po, est sollicitée pour travailler sur l'élaboration des statuts de la Communauté d'universités et établissements. Ce travail est effectué parallèlement à celui du Comité opérationnel, qui compte deux représentants de chaque établissement, chargé de la rédaction des statuts sur la base des propositions préalablement discutées. Les premières propositions devraient être émises avant la fin de l'année, et soumises ensuite aux conseils centraux des établissements membres de Sorbonne Paris Cité pour permettre leur adoption avant le 22 juillet 2014.

b) Questions et observations

Grégoire ETRILLARD estime dommage que les élus de la Commission paritaire n'aient pu bénéficier de cette présentation plus tôt. Il revient ensuite sur l'adoption des nouveaux statuts et sur le Conseil d'administration de Sorbonne Paris Cité. Il souhaite savoir comment les rapports entre les différents universités et établissements s'organisent et quelles sont les instances dirigeantes.

Amélie ANTOINE AUDO propose d'adresser le document de présentation aux élus de la Commission paritaire. S'agissant des instances de la CUE SPC, elle rappelle que les choses n'en sont qu'à leur début et que les instances compétentes sont à ce jour celles qui ont été installées dans le cadre de la constitution du PRES et de l'IdEx. Les instances de la CUE SPC seront établies une fois les statuts de la CUE approuvés par les conseils centraux de tous les établissements membres. En matière de gouvernance, le Conseil

d'administration du PRES donne son accord sur les projets et leurs modalités de financement, notamment sur la subvention IDEX. Amélie ANTOINE AUDO ajoute que dans le cadre du PRES, un Bureau réunit l'ensemble des présidents-directeurs des 8 établissements membres fondateurs tous les mercredis matin. Dans une configuration où les organismes accepteraient de rejoindre la CUE SPC, de nouveaux représentants seraient invités à siéger dans cette instance appelée à devenir le Conseil des membres selon les termes de la Loi du 22 juillet 2013. Parallèlement, une instance appelée l'Alliance réunit les représentants des organismes, les représentants du monde économique et les membres du Bureau pour émettre des avis sur les axes de développement et projets proposés dans le cadre de l'IdEx.

Vincent TERRASSE s'enquiert des raisons profondes qui ont justifié la création de ce regroupement. Il se demande ce que cette Communauté est censée apporter en dehors des modalités d'organisation.

Amélie ANTOINE AUDO explique qu'elle n'a pas été associée aux discussions relatives à la constitution du PRES SPC. Elle explique que la configuration actuelle résulte peut-être d'une volonté de clarification du paysage universitaire et de recherche à l'échelle parisienne. Des collaborations existaient préalablement à cette constitution (par exemple, entre l'IPGP et Paris Diderot dans le domaine des sciences de l'ingénieur, entre Paris Diderot et Paris Descartes pour celui de la santé ou encore entre l'INALCO et Sciences Po sur les aires culturelles ou pour l'apprentissage des langues). Amélie ANTOINE AUDO estime qu'il y a peut-être eu, de la part de l'État, une volonté de construire des ensembles ayant une dynamique équilibrée à l'échelle de l'Île-de-France.

Vincent TERRASSE demande ce que la Communauté apporte de plus par rapport au PRES.

Amélie ANTOINE AUDO explique que cela n'apporte rien de plus, mais que cela répond à une évolution du projet d'IdEx. À son sens, les discussions en cours répondent à la volonté commune de faire avancer la recherche scientifique et l'enseignement, notamment sur les enjeux collectifs de l'interdisciplinarité, de travailler davantage sur l'insertion professionnelle et de renforcer la dimension internationale.

Daniel MUGERIN remarque que les choses ne sont pas encore fixées. Il rappelle que Sciences Po a créé de nombreux enseignements de premiers cycles avec les universités Paris I et Paris VI, qui appartiennent à d'autres ensembles. Par conséquent, Daniel MUGERIN se demande si la constitution des groupes s'est opérée sur la base des relations personnelles entre les responsables d'établissements de l'époque ou si elle s'est construite sur des projets pédagogiques concrets et raisonnés.

Amélie ANTOINE AUDO affirme que les collaborations de Sciences Po avec Paris I et Paris VI sont fondamentales. Elle ajoute que tout ce qui est construit dans le cadre de la Communauté se construit *en plus* des partenariats passés avec d'autres établissements et que les collaborations à venir avec des partenaires universitaires et de recherche ne sont aucunement limités aux membres de la CUE SPC. Elle revient sur la volonté de l'État de construire des ensembles homogènes à l'échelle de l'Ile de France et estime, à titre personnel, qu'il n'a pas été possible d'associer Paris I au PRES SPC pour des raisons indépendantes de la volonté des établissements.

Vincent TERRASSE se demande s'il n'y a pas « une affaire à deux vitesses », avec d'un côté les universités qui souhaitent fusionner et de l'autre, les établissements, qui souhaitent rester séparés.

Pierre FRANÇOIS remercie Amélie ANTOINE AUDO pour sa présentation très claire, mais souhaiterait comprendre la position de Sciences Po sur ce dossier. À son sens, il y a deux façons de concevoir cette Communauté :

- une vision maximaliste et ambitieuse, qui s'est dessinée il y a 18 mois, marquée par la volonté de réunir des cohortes d'étudiants et de chercheurs travaillant sur des sujets sensiblement différents ;
- une vision opportuniste, qui permet d'accéder aux budgets et de bénéficier d'un meilleur affichage dans les *rankings* internationaux. Pierre FRANÇOIS rappelle que ce type de stratégies est monnaie courante, et légitime.

Pierre FRANÇOIS se demande quel est, de ces deux versions, le scénario envisagé par Sciences Po.

Amélie ANTOINE AUDO estime qu'aucun de ces deux scénarii n'est véritablement envisagé. À son sens, le projet défini il y a un an et demi n'était pas un projet de fusion. Les quatre universités s'inscrivent dans une démarche de fusion aujourd'hui, pour des raisons relatives à leur situation. Sciences Po ne souhaite pas se positionner sur ce modèle de fusion : l'Institut tient à conserver son autonomie. Amélie ANTOINE AUDO reconnaît la dimension opportuniste, qui existait déjà il y a 18 mois, alors que nous étions au cœur d'une crise économique. L'enjeu financier est indéniable, mais ce n'est pas le seul enjeu. Amélie ANTOINE AUDO remarque que les groupes de travail ont su apprendre les uns des autres. Les établissements ont pris conscience du fait qu'ils ne disposaient pas de toutes les expertises. La Communauté d'universités et établissements ouvre de véritables possibilités de collaborations à construire dans tous les domaines. Amélie ANTOINE AUDO évoque également des enjeux de coordination à l'échelle des territoires, notamment en termes d'infrastructures alors que les espaces et les moyens manquent pour tous.

Tanguy LÉON revient sur la gouvernance et demande comment les étudiants seront associés au processus et répartis entre les composantes de la Communauté.

Amélie ANTOINE AUDO précise avoir oublié de mentionner le Conseil académique, une instance qui devra être créée dans le cadre de la Communauté d'universités et établissements. Elle indique que les étudiants ne seront pas « répartis ». Ils seront représentés au Conseil d'administration de la CUE comme à son Conseil académique.

Daniel MUGERIN précise que les étudiants sont d'ores et déjà représentés dans l'instance de concertation, la CCOU.

Amélie ANTOINE AUDO acquiesce. Elle ajoute qu'en matière de représentation, des pourcentages sont imposés par la loi. Elle propose de les communiquer aux élus de la Commission paritaire.

Vincent TERRASSE revient sur les MOOCs, et se demande si ce n'est pas l'occasion de faire exister cette Communauté, à travers la constitution d'un espace commun.

Amélie ANTOINE AUDO acquiesce. Elle précise que les MOOCs présentent un véritable enjeu de communication. Le PRES Sorbonne Paris Cité a porté la dynamique de collaboration dans le cadre de la plate-forme FUN (France Université Numérique), conçue par l'INRIA.

Vincent TERRASSE comprend qu'il faut donc repasser par l'État.

Amélie ANTOINE AUDO acquiesce. Revenant sur la plate-forme FUN, Amélie ANTOINE AUDO informe que la France a choisi de lancer sa propre plate-forme, pour s'inscrire dans le paysage des MOOCs, largement dominé par deux plates-formes américaines : Coursera et EdX. Sciences Po a également développé des contacts avec EdX et Coursera, qui évolue vers un modèle de développement financier, de manière à rester attentif aux innovations très rapides dans ce domaine.

Vincent TERRASSE demande si cela va devenir payant.

Amélie ANTOINE AUDO répond que cela sera sans doute le cas pour certaines formations. Cet enjeu se posera également pour la plate-forme française. Sciences Po a travaillé sur la plate-forme française et a pu présenter des cours dès la rentrée. L'Institut s'est donc d'une part attelé au développement de deux modules et a d'autre part collaboré au projet collectif de Sorbonne Paris Cité.

Grégoire ETRILLARD demande à Amélie ANTOINE AUDO s'il lui est possible d'ajouter une diapositive expliquant la gouvernance du PRES, afin de favoriser la bonne information des membres de la Commission.

Amélie ANTOINE AUDO propose d'intégrer ces éléments aux présentations à venir sur les statuts.

Grégoire ETRILLARD demande uniquement une diapositive sur la gouvernance actuelle.

Daniel MUGERIN dit être frappé par la dichotomie entre l'enjeu et le financement de cette Communauté. Il dit éprouver le sentiment d'une dispersion absolue des représentants de Sciences Po au sein de la CCOU.

Daniel MUGERIN ne comprend pas quels sont les intérêts de Sciences Po et ses perspectives dans cette Communauté. Il observe également qu'aucune réunion n'a jamais été organisée au sein de Sciences Po.

Amélie ANTOINE AUDO observe que les membres de la CCOU se sont réunies à deux reprises, mais pas depuis un certain temps.

Daniel MUGERIN remarque également que les représentants enseignants et étudiants de Paris Descartes se sont montrés très divisés lors de la réunion du mois d'octobre. Il ajoute que les termes du procès-verbal de la CCOU du mois de juin ont fait l'objet de débats extrêmement vifs de part et d'autre. Daniel MUGERIN témoigne avoir ressenti de « la stagnation et de l'incertitude » vis-à-vis de la signification même du projet et de ses objectifs.

Pierre FRANÇOIS considère que ce ressenti participe d'une réalité relative au pilotage de ce projet. Il lui semble désormais nécessaire de concrétiser les décisions prises à l'occasion de ce pilotage. Pour Pierre FRANÇOIS, cette concrétisation s'apparente à du bricolage. Il craint que cela soit le cas pendant un certain temps, compte tenu des réticences et du contexte.

Daniel MUGERIN est parfaitement d'accord avec cette remarque. Il estime que cette situation invite les représentants de Sciences Po à se coordonner. Il rappelle que Sciences Po se trouve dans une Communauté de 8 organismes et que seuls quatre de ces organismes envisagent une fusion. Dans ce contexte, le calendrier imposé par la loi du 22 juillet 2013 semble difficile à tenir.

Amélie ANTOINE AUDO explique que le projet a fortement mobilisé les équipes de recherche dans un premier temps. Elle observe que la dynamique dans ce domaine a créé un effet d'entraînement plus important que dans d'autres domaines, comme celui de l'enseignement. Amélie ANTOINE AUDO observe également la grande diversité des points de vue par rapport aux propositions des présidents des universités. La proposition de fusion des universités a suscité des échanges, des questionnements et des tensions entre ceux qui l'approuvent et ceux qui ne la souhaitent pas.

Daniel MUGERIN remercie Amélie ANTOINE AUDO pour son intervention. Il l'invite à revenir prochainement pour parler à nouveau de ce projet.

a) Exposé

Icham ABOU CHAÏBA, étudiant en césure et élu président de junior Consulting en janvier dernier, rappelle que la Junior Consulting est un cabinet de Conseil rassemblant les étudiants de Sciences Po (historiquement des étudiants de Master, et des étudiants de deuxième année depuis l'année dernière). La Junior Consulting propose des conseils à une large typologie de clients : des groupes comme CAPEG, La Poste, des entrepreneurs et des start-ups. Les missions de Junior Consulting portent sur le marketing, la communication, la finance, la stratégie et les affaires publiques. Junior consulting reprend ainsi les savoir-faire des masters de Sciences Po. En fonction des années, Junior Consulting est la 4^e ou la 5^e junior-entreprise de France en termes de revenus d'activité. Son chiffre d'affaires en 2012 est de 143 000 euros et son activité commerciale progresse. Embryonnaire il y a 4 ou 5 ans, la Junior Consulting est, depuis ses débuts, passée par une phase très haute (il y a une quinzaine d'années, avec 1 500 000 francs), puis a connu des difficultés avant de repartir à 48 000 de chiffre d'affaires en 2008.

Icham ABOU CHAÏBA rappelle que la Junior Consulting, qui compte entre 20 et 25 personnes, sert d'intermédiaire entre les clients et les étudiants de Sciences Po, qui réalisent les missions. Il précise que la Junior Consulting ne réalise aucune mission en conseil juridique. Il revient ensuite sur les faits marquants des derniers mois, avec

- des phases de recrutement, à chaque début de semestre, avec un recours massif aux réseaux sociaux, à des publications au sein de l'établissement. Dans le contexte de ce recrutement, 4 étudiants de deuxième année ont été recrutés afin de participer à l'activité interne et à l'activité commerciale de la JE de Sciences Po

- des phases d'audit d'autres structures, notamment la Confédération Nationale des Juniors Entreprises (CNJE). Un audit a lieu une fois par an, en début d'année, par les établissements délivrant les normes ISO 9001 (qualité) et ISO 14 001 (environnement). Ces deux normes ont été renouvelées.

La Junior Consulting est également présente sur les campus en région, avec 6 étudiants par campus (3 en première année et 3 en deuxième année). 4 des 6 campus ont été visités par la JE. Icham ABOU CHAÏBA précise que les étudiants des campus régionaux commencent à amener des missions et participent à l'activité de prospection. Il explique ensuite que la Junior Consulting a mis en place un fonds de dotation chargé de faire du mécénat de compétences, soit des missions de conseil assurées à titre gracieux pour des structures associatives. 8000 euros par an sont alloués à ce fonds de dotation, pour un total de 4 missions par an. Icham ABOU CHAÏBA explique ensuite qu'à travers la CNJE, la Junior consulting participe à des prix et des challenges, qui favorisent l'émulation et les contacts avec les autres Juniors entreprises de France (environ 50). La Junior Consulting est ainsi partenaire d'autres structures, notamment les IEP de région et la junior entreprise de Polytechnique, ce qui permet d'assurer une complémentarité des compétences. En matière de finance, la structure est pérenne. La trésorerie est positive depuis quelques années et les capitaux propres sont en constante évolution. L'activité financière est en progression. Icham ABOU CHAÏBA précise que les investissements restent modérés, dans la mesure où la grande majorité des dépenses porte sur la rémunération des étudiants, qui consomment 70 % des charges. Il conclut son intervention sur la participation de la junior Consulting aux deux congrès (en été et en hiver) organisés par la CNJE. En 2011 et 2012, la JE de Sciences Po a obtenu le Challenge Alumni, décerné par la CNJE, qui récompense les Juniors Entreprises les plus actives. La Junior Consulting a été la première structure à créer une entité annexe, Junior Consulting Alumni, en 2010. Cette entité apporte ses conseils sur la vision à long terme et propose des missions.

b) Questions et observations

Daniel MUGERIN invite Julien GRUBER à se présenter.

Julien GRUBER assume la présidence de la structure depuis le 16 septembre. Son mandat, qui se termine logiquement en décembre, devrait être reconduit pour le premier semestre 2014.

Grégoire ETRILLARD revient sur le descriptif « mois par mois » et note qu'un audit a été mené le 20 janvier par trois auditeurs CNJE, qui ont pointé des dysfonctionnements au niveau du curriculum budgétaire. Grégoire ETRILLARD observe que ces dysfonctionnements ne sont pas identifiés, même si l'on comprend qu'ils ont été corrigés.

Icham ABOU CHAÏBA explique qu'il y a deux composantes dans la structure d'une JE, dont un aspect comptable, avec les entrées et sorties. Il déclare que l'équipe sortante n'a pas assuré le pilotage budgétaire (suivi de l'activité commerciale). Le budget prévisionnel n'a donc pas été suivi.

Grégoire ETRILLARD déplore l'absence d'explications dans les annexes. Il observe également l'absence de notes d'information sur les éléments comptables. En ces circonstances, il s'interroge sur plusieurs points :

- le flux de trésorerie extrêmement négatif de 2010,
- les investissements.

Icham ABOU CHAÏBA précise que les investissements concernent essentiellement le parc informatique.

Julien GRUBER ajoute que la Junior Consulting a changé de locaux en 2010. S'agissant des investissements, 8 ordinateurs ont été achetés.

Grégoire ETRILLARD observe que la Junior Consulting fait de bons résultats nets une année sur deux. Ainsi, en 2007-2008, la JE était à 20 000 euros. En 2008-2009, elle était à 7000 euros, pour passer à 16 000 euros l'année suivante, et à 4000 euros l'année d'après.

Icham ABOU CHAÏBA indique qu'à son sens, ces écarts sont révélateurs du fait que les équipes éprouvent des difficultés à optimiser les entrées d'argent.

Grégoire ETRILLARD émet cette remarque, car il constate que les capitaux propres sont régulièrement augmentés. Il lui semble que le ratio de solidité financière n'est pas conforme : la JE augmente ses capitaux propres, mais son ratio de solidité financière reste stable, ce qui signifie que la dette augmente.

Icham ABOU CHAÏBA objecte que la JE n'est pas endettée.

Grégoire ETRILLARD comprend que le ratio de solidité financière est de 40 %.

Icham ABOU CHAÏBA précise que le bilan inclut tout ce qui relève des clients et des dettes fournisseurs.

Grégoire ETRILLARD indique que cela relève de l'acquis. Il remarque que les capitaux propres comptent pour 45 % du total du bilan. En ces circonstances, les 55 % restants relèvent de la dette.

Clotilde HOPPE observe que la Commission paritaire ne dispose pas du bilan financier de la Junior Consulting. Le bilan proposé est un bilan moral. Il lui semble difficile de statuer en l'absence d'éléments précis.

Icham ABOU CHAÏBA explique qu'il est tout à fait possible de transmettre ce bilan.

Grégoire ETRILLARD souhaite être assuré du fait que la Junior Consulting n'est pas endettée.

Icham ABOU CHAÏBA assure qu'il n'y a pas de dettes à long terme auprès d'un établissement financier.

En ces circonstances, Grégoire ETRILLARD ne comprend pas le ratio.

Icham ABOU CHAÏBA déclare qu'il pourra donner une explication.

Grégoire ETRILLARD demande si cela provient de la dette fournisseur. Il estime que les choses seraient plus simples si le bilan financier était fourni. Il lui semble important que la Commission paritaire puisse lire le bilan financier et le compte de résultats.

Daniel MUGERIN rappelle qu'il existe une tradition d'audition des associations permanentes, une fois par an. Il lui semble qu'il y a peut-être eu déperdition d'information d'un passage à l'autre de la présidence de la Junior Consulting. Il informe que l'objet de l'audition porte sur le détail des bilans moral et financier.

Icham ABOU CHAÏBA s'engage à transmettre ce bilan. Il ajoute n'avoir pas été informé de la nécessité de transmettre le bilan financier et le compte de résultats.

Clotilde HOPPE remarque qu'en ces circonstances, la Commission paritaire ne peut pas voter.

Daniel MUGERIN propose de reporter d'un mois le vote de la Commission paritaire et demande à la Junior Consulting d'adresser les pièces demandées dans cet intervalle, à l'adresse de Jacques de CHAMPCHESEL, qui l'intégrera à l'ordre du jour de la prochaine Commission paritaire.

Anaïs de SAINT-MARTIN observe que c'est le deuxième report. Le premier report portait également sur l'absence de pièces. Elle invite les représentants de la junior Consulting à préparer les documents et à informer la prochaine équipe des éléments de bilan demandés par la Commission paritaire.

Icham ABOU CHAÏBA demande pourquoi la Commission paritaire n'a pas signalé l'absence de bilan financier il y a trois semaines.

Anaïs de SAINT-MARTIN rappelle que le dossier avait été transmis la veille de la réunion. Elle demande que tous les documents soient transmis en temps et en heure, pour qu'ils puissent être étudiés et analysés correctement. Elle ajoute que l'attribution des moyens et des locaux de l'institution dépend de la présentation de ces éléments.

Grégoire ETRILLARD s'associe aux propos d'Anaïs de SAINT-MARTIN.

c) *Vote*

La Commission paritaire se prononce à l'unanimité pour le report de l'audition de la Junior Consulting au 2 décembre 2013, afin de statuer sur le bilan moral et le bilan financier.

Daniel MUGERIN rappelle que la prochaine réunion de la Commission paritaire est prévue le lundi 2 décembre à 18h.

III. VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 25 OCTOBRE 2013

a) *Exposé*

Daniel MUGERIN indique que les élus ont reçu communication du relevé de décisions. Aucune modification ou demande de modification n'ayant été envoyée à la Commission de la vie étudiante, Daniel MUGERIN propose de passer au vote.

b) *Vote*

Le relevé de décisions de la Commission de la vie étudiante du 25 octobre 2013 est validé à l'unanimité.

IV. ÉTUDE DU CALENDRIER 2014 DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE

a) *Exposé*

Daniel MUGERIN rappelle les dates proposées :

- le 20 janvier,
- le 17 février,
- le 24 mars,
- le 22 avril,
- le 13 octobre,
- le 24 septembre.
-

b) *Vote*

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

V. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DES 7 ET 14 OCTOBRE 2013

Delphine GROUES annonce qu'une demande de modification a été transmise par Agathe LE BERDER. Cette demande sera prise en compte. La modification porte sur la retranscription suivante du procès-verbal du 7 octobre : « Agathe LE BERDER précise que des cas de harcèlement sexuel ont eu lieu au sein de l'institut et n'ont pas été gérés tant par les organisations étudiantes que par l'administration de Sciences Po. » Elle souhaite modifier la partie surlignée en « *ayant été gérés avec difficulté, tant par les organisations étudiantes que par l'administration de Sciences Po du fait de l'absence de ligne directrice et d'instance dévolues à ces problèmes.* »

Robert SKIPPON explique avoir posé une question sur l'École doctorale à Françoise MELONIO dans le domaine des relations internationales. Il précise que la discipline était celle des relations internationales dans son propos, en p.12 du procès-verbal du 7 octobre.

Delphine GROUES demande à Robert SKIPPON de bien vouloir lui adresser un mail récapitulatif de sa demande, avec copie à Jacques de CHAMPCHESEL, conformément à la procédure, qui oblige à une trace écrite des modifications demandées.

Grégoire ETRILLARD revient sur ses propos en p. 11, relatifs à la procédure internationale. L'objet de son intervention portait sur la nécessité de faire preuve de prudence et d'attention vis-à-vis des stratégies des étudiants français, consistant à passer par l'étranger pour avoir plus de chance de réussir le concours par la procédure internationale. Il indique qu'il transmettra un e-mail spécifiant sa demande de modification.

Raphaël MREJEN observe qu'en p.7 du procès-verbal du 14 octobre, un intervenant n'est pas identifié. Raphaël MREJEN estime qu'il s'agit de Julien GRUBER. Il remarque ensuite une confusion en p.10, deuxième paragraphe. L'énonciateur n'est pas Julien PALOMO, mais lui-même. Raphaël MREJEN précise qu'il transmettra sa demande par mail.

Julien PALOMO confirme qu'il n'aurait jamais tenu de tels propos.

Les procès-verbaux provisoires des séances du 7 et du 14 octobre 2013 sont adoptés sous réserve des modifications apportées par les membres de la Commission paritaire.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Robert SKIPPON rapporte avoir demandé quelle était la procédure permettant de remplacer un suppléant lors de la séance de la Commission paritaire du 7 octobre. Il réitère sa question.

Julien PALOMO explique que les statuts de la FNSP ne prévoient rien à cet effet. Selon le Code de l'éducation, il semble que le poste soit laissé vacant jusqu'à la fin du mandat. Une réponse plus précise sera apportée à l'occasion de la prochaine Commission paritaire, car une analyse juridique est attendue. Julien PALOMO explique en effet que les nouvelles dispositions du Code de l'éducation sur les élections à l'université sont rédigées différemment des textes qui régissaient les élections dans les établissements d'enseignement supérieur.

Robert SKIPPON demande ensuite à Jacques de CHAMPCHESEL si une date a été fixée pour le groupe de travail relatif aux langues, au 2^e semestre.

Jacques de CHAMPCHESEL explique que cela n'entre pas dans ses prérogatives. Les différents sujets pour les groupes de travail seront proposés lors de la prochaine Commission paritaire. Le premier sujet prévu porte sur les questions associatives. Toutes les propositions des élus enseignants et étudiants seront entendues à l'occasion de cette prochaine Commission.

Billie GOLDSTEIN demande si la Commission bénéficie d'informations sur le nouveau directeur de la DSEI.

Daniel MUGERIN répond par la négative.

Anaïs de SAINT-MARTIN présente un point d'information sur le groupe ayant travaillé à la question des statuts. Le groupe s'est mis d'accord sur le fait que la Commission paritaire resterait décisionnaire sur les questions de vie étudiante et aurait, dans ses compétences, tout ce qui relève des pratiques pédagogiques (absence, rattrapage). Il a également été proposé que la Commission paritaire soit obligatoirement consultée sur les questions de pédagogie. Le groupe de travail s'est ensuite prononcé sur le fait que la Commission paritaire devait transmettre ses relevés de décisions au Conseil de direction. Tous ces points ont fait l'objet de consensus. Anaïs de SAINT-MARTIN ajoute avoir été auditionnée, avec Daniel MUGERIN, par le Comité de réflexion, qui a émis des réserves sur le fait que la Commission paritaire devait être décisionnaire sur les questions de pratique pédagogique. Anaïs de SAINT-MARTIN dit ignorer ce qui ressortira de cette audition, qui s'est globalement bien passée. À l'occasion de cette audition, Anaïs de SAINT-MARTIN précise que des interrogations ont été émises sur l'intérêt de la représentation des salariés de Sciences Po au sein de la Commission paritaire.

Julien PALOMO indique que les salariés de Sciences Po seront ravis de l'apprendre.

Anaïs de SAINT-MARTIN ajoute que des questions ont été posées sur le vote électronique.

Daniel MUGERIN rapporte qu'une question lui a été posée sur la réduction de la part des élus vacataires, ou représentants du corps enseignant vacataire, au profil des élus représentant la faculté permanente. Daniel MUGERIN indique à ses collègues qu'ils connaissent sa réponse. Il ajoute être intervenu après coordination avec la représentation des élus étudiants, sur la création de Conseils de vie des campus, permettant de relayer les besoins pédagogiques des campus en région. Il ignore si sa proposition va être suivie. Sur la question des enseignants, Daniel MUGERIN rapporte avoir demandé la création d'une forme de permanence numérique sur le site internet de Sciences Po, qui permettrait aux enseignants (qui ne disposent pas de locaux) de communiquer avec leur corps électoral. Il rappelle que les enseignants sont une population difficilement informée et peu au fait de l'évolution des débats des instances.

Vincent TERRASSE revient sur la représentation des élus d'enseignement vacataires au sein de la Commission paritaire et souhaite savoir par qui et pourquoi cette représentation a été questionnée.

Daniel MUGERIN indique que la représentation a été mise en question par Olivier BORRAZ.

Vincent TERRASSE s'en étonne, compte tenu de la quantité d'enseignants vacataires.

Pierre FRANÇOIS rappelle qu'il faut distinguer le volume horaire de l'enseignement et les personnes qui travaillent à temps plein et à temps partiel. Le raisonnement a porté sur le fait que traditionnellement, les chercheurs permanents interviennent comme des vacataires sur les questions de programmes. Or, depuis 5 ans, il est demandé à l'institut d'accroître son activité pédagogique. Sur cette base, il a semblé normal de distinguer la représentation des enseignants vacataires de la représentation des enseignants permanents. Pierre FRANÇOIS ignore comment les choses seront mises en forme. Il précise n'avoir pas été associé à toutes les discussions sur la réforme des statuts, desquelles ont également été exclus les élus de la Commission paritaire. Pour Pierre FRANÇOIS, force est de reconnaître que les collèges sont différents, avec des niveaux d'implication différents en termes d'activité professionnelle. En ces circonstances, il ne lui semble pas aberrant de soulever la question. En revanche, il lui semble particulièrement agressif d'obliger certains représentants enseignants à céder leur place à d'autres. Pierre FRANÇOIS précise en avoir parlé à Olivier BORRAZ qui partage ce point de vue.

Daniel MUGERIN précise que les échanges qui ont eu lieu sur ce sujet n'ont fait l'objet d'aucun enregistrement, et ne pourront donc être retranscrits. En revanche, il dit se souvenir de la nature de l'échange et la question semblait s'orienter vers une cession d'une partie de la représentation d'un collègue à l'autre. Daniel MUGERIN ajoute que lors de discussions en off, notamment du Conseil de direction, certaines personnes impliquées dans le processus de révision des statuts ont envisagé la diminution de la proportion des élus vacataires dans la représentation totale des élus enseignants. Daniel MUGERIN précise qu'il ne s'agit pas d'une proposition finale, mais d'un point qui a été soulevé. Il remarque ensuite que les élus de la Commission paritaire n'ont aucune prise sur la nature du texte final qui sera proposé.

Pierre FRANÇOIS estime que la Commission paritaire est doublement dessaisie de ce processus : il distingue d'une part un dessaisissement général de la communauté de Sciences Po, à travers la composition d'un Comité décidé « par Moïse sur le mont Sinaï », et d'autre part la marginalisation de la Commission paritaire au sein même de ce processus. Cela lui semble être un vrai problème. Pierre FRANÇOIS dit avoir interpellé Frédéric MION sur cette question et estime que le directeur a botté en touche. Il réitère le fait que cette double exclusion est préoccupante, à un moment où Sciences Po doit s'inscrire dans un processus de refondation. C'est d'ailleurs dans le cadre de ce moment fondateur que les enseignants permanents de Sciences Po ont pris acte du fait que leur place dans la division du travail de l'institut avait changé. Pierre FRANÇOIS revient ensuite sur l'exposé d'Anaïs de SAINT-MARTIN et s'interroge sur la frontière entre les questions qui relèvent de la pédagogie et les questions qui relèvent des pratiques pédagogiques.

Anaïs de SAINT-MARTIN déclare que les pratiques pédagogiques ont été définies comme les obligations de scolarité telles qu'elles sont énumérées dans le règlement dans la scolarité (article 1) : les absences, les rattrapages, la validation des évaluations, etc.

Grégoire ETRILLARD espère que les relevés de décision de la Commission paritaire vont être transmis systématiquement au Conseil de direction. Il affirme ensuite son soutien à l'intervention de Pierre FRANÇOIS. Il lui semble que les institutions de Sciences Po, sur le papier, sont établies de telle sorte que la Commission paritaire sert le Conseil de direction dans ses prises de décisions. L'absence de représentation de la Commission paritaire en tant que telle au Comité s'apparente à un refus de la démocratie qui sera, à terme, délétère pour l'institution.

Vincent TERRASSE estime dommage que la Commission rende des comptes au Conseil de direction, alors que ce dernier n'a aucun engagement de ce type en retour. Il déplore l'absence de représentants du Conseil de direction au sein de la Commission paritaire, et critique l'absence de volonté de collaboration, d'information et de partage, qui conduit à une situation où les instances sont cloisonnées. Il lui semble que ces deux instances devraient partager la même ambition.

Pierre FRANÇOIS revient sur les questions pédagogiques et remarque que si la Commission travaille dessus, elle ne bénéficie d'aucun pouvoir décisionnaire. Il ne comprend pas la place de la Commission paritaire dans la division du travail de Sciences Po. Il espérait que la réforme des statuts permettrait d'éclaircir cette situation, mais constate que cela ne sera pas le cas.

Daniel MUGERIN explique que ce constat, partagé par tous les membres de la Commission paritaire, est la conséquence du fait que la Commission paritaire a des compétences qui sont, parfois, les mêmes que celles du Conseil de direction. Daniel MUGERIN estime qu'il aurait peut-être fallu profiter de la réforme des statuts pour faire en sorte que les compétences respectives des deux instances soient exclusives, afin de garantir à chaque instance sa pleine « souveraineté ». Daniel MUGERIN précise qu'il s'agit d'une hypothèse et non d'une proposition. Il rappelle que cette distinction est faite entre le CEVU et le Conseil d'administration des universités.

Grégoire ETRILLARD n'est pas tout à fait d'accord. Il dit ne pas croire en la séparation des compétences et estime que l'objet de la Commission paritaire est de revoir les décisions du Conseil de direction comme le fait un Conseil de surveillance à l'égard d'un directoire, en pointant les dérives. Pour Grégoire ETRILLARD, la Commission paritaire est une instance démocratique qui prépare et revoit les projets soumis au Conseil de direction. La Commission dispose par ailleurs de compétences spécifiques sur un certain nombre de sujets, vis-à-vis desquels le Conseil de direction n'est pas capable de se prononcer. Grégoire ETRILLARD évoque notamment la vie étudiante et les campus. Ces compétences spécifiques sont déterminées par la loi et par le décret. Sur le reste, la Commission paritaire a exactement les mêmes compétences et doit être consultée sur tous les sujets. Cela ne signifie pas qu'elle est décisionnaire. Pour Grégoire ETRILLARD, il faut faire en sorte que les statuts actuels soient respectés et que la Commission soit consultée sur les sujets importants, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Anaïs de SAINT-MARTIN est d'accord sur le manque de prise en considération de la Commission paritaire. Ce point est régulièrement soulevé par les élus étudiants. Elle rappelle que les mobilisations des étudiants l'an dernier ont montré que la voix des étudiants, qui passe par la Commission paritaire, devait être entendue. Elle ajoute que toutes les propositions émises par les élus de la Commission paritaire au Comité de réflexion ont porté sur cette question.

Robert SKIPPON observe que la Commission paritaire émet des propositions, mais que le vote revient au Conseil de direction. Il lui semble que le Conseil de direction suit souvent l'avis de la Commission paritaire, mais qu'il est aussi en mesure de changer les propositions émises par la Commission, ce qui constitue un problème.

Vincent TERRASSE observe qu'il s'agit là du rôle d'un Comité consultatif.

Daniel MUGERIN rappelle que lors de la réunion de rentrée, Frédéric MION a réaffirmé le fait que le projet serait soumis aux discussions, débats et votes des Conseils. En ces circonstances, Daniel MUGERIN espère que la Commission paritaire sera dans la boucle et pourra se prononcer sur le projet.

La séance est levée à 20 h 45.